

DATE DE PUBLICATION : 9 MARS 2023

Le Directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional de PACA au directeur départemental des Hautes-Alpes

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur général des services à l'économie et du réseau de la Banque de France, le 1^{er} mars 2023 ;
Délégation permanente est donnée à **Monsieur Frédéric SALLES**, directeur départemental des Hautes-Alpes et, en cas d'absence ou d'empêchement à **Monsieur Xavier FOURMY**, adjoint au directeur départemental des Hautes-Alpes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Gap. Monsieur Frédéric SALLES, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Gap qui n'établissent pas de comptes consolidés.

Monsieur Frédéric SALLES peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2023

Jean-Christophe EHRHARDT